



Organisation de l'aviation civile internationale

Tél. : +1 (514) 954-8220/8221 Fax : +1 (514) 954-6376

Site web : www.icao.int

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'OACI

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PIO 10/07

L'OACI S'ENGAGE À PRENDRE DES MESURES AGRESSIVES EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS DES AÉRONEFS

MONTREAL, le 28 septembre 2007 — L'Organisation de l'aviation civile internationale a décidé aujourd'hui d'instituer un Groupe sur l'aviation internationale et les changements climatiques, composé de représentants gouvernementaux de haut rang. Ce groupe sera chargé de recommander un programme d'action OACI agressif en matière d'aviation civile et de changements climatiques. La décision a été prise à la 36^e session de l'Assemblée de l'OACI, qui a pris fin aujourd'hui.

Ce programme établira un cadre de mise en œuvre comportant des stratégies et des mesures que les États contractants de l'OACI pourront utiliser pour réduire les émissions. Il déterminera les objectifs d'efficacité énergétique et les moyens d'en mesurer l'avancement.

Les options à étudier comprennent les mesures volontaires, les progrès technologiques dans les aéronefs et les équipements au sol, des mesures opérationnelles plus efficaces, des améliorations de la gestion du trafic aérien, des incitatifs économiques positifs et des mesures fondées sur le marché.

L'OACI dévoilera le programme d'action dans le cadre d'une réunion de haut niveau. Les délégués sont convaincus que la mise en œuvre du programme permettra d'apporter d'importantes améliorations aux performances de l'aviation internationale en matière d'environnement.

L'Assemblée est convenue que les options fondées sur le marché constituent des outils utiles pour s'attaquer au problème des émissions des aéronefs. La plupart des délégations ont cependant estimé que les États ne devraient pas appliquer de systèmes d'échange de droits d'émissions aux transporteurs d'autres États, sauf sur la base d'accords mutuels.

« L'Assemblée a reconnu les travaux considérables que l'OACI a réalisés au fil des quelques dernières années pour atténuer l'incidence de l'aviation sur l'environnement. En convenant d'un programme d'action agressif, l'OACI a entamé un nouveau chapitre vital de sa longue et distinguée histoire. Ses travaux sur l'effet de l'aviation sur les changements climatiques ne manqueront pas de présenter le même niveau de qualité et d'importance que ses réussites continues dans le domaine de la sécurité », a dit Jeffrey N. Shane, Sous-Secrétaire à la Politique du Département des transports des États-Unis et Président de l'Assemblée de l'OACI.

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 190 États contractants dans tous les domaines de l'aviation civile.

— FIN —